

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage : 5 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mai à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN - Audrey MORGANTINI - Virginie TARDY

Procuration : Audrey MORGANTINI à Annabelle MORILLAS

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 20/2023 Décision modificative n°1 M57
- 21/2023 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'année 2023
- 22/2023 Modification - Réalisation de travaux (changement de l'éclairage en LED à l'Espace du Bagnol) pour le compte du SIVU du Bagnol
- 23/2023 Modification - Demande de subvention auprès du SDED pour le changement de l'éclairage en LED à la Salle des Fêtes
- 24/2023 Modification - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le changement de l'éclairage en LED à la Salle des Fêtes
- 25/2023 Réalisation de travaux (changement des menuiseries) sur le bâtiment de la mairie
- 26/2023 Demande de subvention auprès du SDED pour le changement des menuiseries de la mairie
- 27/2023 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le changement des menuiseries de la mairie
- 28/2023 Création d'un Espace anti-tabac à proximité de l'école publique de St Michel en partenariat avec la Ligue contre le Cancer

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°1 M57

Vu le budget primitif 2023,

Considérant qu'un réajustement du budget est nécessaire en section d'investissement en raison :

- D'un manque de subvention finalement perçue dans le cadre des travaux de la Côte Maréchale (suite à une erreur d'estimatif en phase APS en 2019)
- De l'achat d'un tracteur tondeuse et d'un défibrillateur (suite à une panne)
- De travaux supplémentaires (pose de bordures) pour le city stade

Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits aux comptes concernés :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2158 / 38	Autres installations, matériel et outillage techni (tracteur tondeuse)	5 700,00	
21 / 21351 / 39	Bâtiments publics (Led espace du Bagnol)	500,00	
23 / 2313 / 41	Constructions (solde bordure city stade)	2 000,00	
21 / 2188 / 39	Autres (défibrillateur)	2 000,00	
21 / 21838 / 39	Autre matériel informatique (solde ordinateur portable mairie)	1,00	
21 / 2188 / 101	Autres (panneau bienvenue)	5 000,00	
21 / 2188 / OPNI	Autres (dépenses exceptionnelles)		51 259,00
Total		15 201,00	51 259,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1323 / 10	Départements (subvention Côte Maréchale non perçue)		3 715,17
13 / 1323 / 34	Départements (subvention Côte Maréchale non perçue)		27 022,83
13 / 1323 / 41	Départements (subvention city stade non perçue en compensation)		5 320,00
Total		0,00	36 058,00

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'ANNEE 2023

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
 Vu les dispositifs de subvention mis en place par le Département pour l'année 2023,
 Vu les propositions émises par le groupe de travail sécurité lors de sa réunion du 20 avril dernier

Considérant que les travaux de sécurisation du centre-bourg et de réduction de la vitesse (pause de panneaux de signalisation et de miroirs, projet de radar pédagogique ou de feux tricolores, marquage au sol) sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2023

Voté à l'unanimité

MODIFICATION - REALISATION DE TRAVAUX (CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE A L'ESPACE DU BAGNOL) POUR LE COMPTE DU SIVU DU BAGNOL

Vu la délibération 17/2023 du 4 avril 2023 portant accord pour la réalisation de travaux (éclairage Led) à l'Espace du Bagnol,
 Considérant la nécessité de modifier le type d'éclairage proposé (ampoules plus performantes que prévues initialement)
 Vu le devis modifié proposé par la société Ecadbat pour le changement de l'éclairage de l'Espace du Bagnol (passage en led)

Le Conseil Municipal attribue le marché de travaux pour le changement des luminaires de l'Espace du Bagnol à l'entreprise EcadBat pour la somme de 3 100 € HT (3 720 € TTC) et sollicite une participation du SIVU du Bagnol à hauteur de 1 040 €

Voté à l'unanimité

MODIFICATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDED POUR LE PASSAGE EN ECLAIRAGE LED A LA SALLE DES FETES

Vu la délibération 18/2023 du 4 avril 2023 portant demande de subvention auprès du SDED pour la réalisation de travaux (éclairage Led) à l'Espace du Bagnol,

Vu l'examen technique apporté par le SDED,

Considérant la nécessité de modifier le type d'éclairage proposé,

Après un examen technique apporté par Territoire d'énergie Drôme – SDED pour établir la nature et le niveau de performance des opérations éligibles à sa subvention, le montant prévisionnel des travaux d'économies d'énergie s'élève à 3 100 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % pour le changement de luminaire (passage en led) prévu à l'Espace du Bagnol.

Voté à l'unanimité

MODIFICATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PASSAGE EN ECLAIRAGE LED A LA SALLE DES FETES

Vu la délibération 19/2023 du 4 avril 2023 portant demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la réalisation de travaux (éclairage Led) à l'Espace du Bagnol,

Vu l'examen technique apporté par le SDED,

Considérant la nécessité de modifier le type d'éclairage proposé,

Considérant que le projet de changement des luminaires (passage en led) à la Salle des Fêtes dont le coût prévisionnel s'élève au total à 3 100 € HT est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet de travaux d'économie d'énergie pour le changement des luminaires à la Salle des Fêtes (passage en lumières led).

Voté à l'unanimité

REALISATION DE TRAVAUX (CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES) SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions relatives aux marchés de travaux négociés sans publicité ni mise en concurrence,

Vu le devis proposé par la société BRI Mathieu pour le changement des menuiseries extérieures du bâtiment de la mairie et autres petits travaux à l'étage (reprise du plancher et d'une porte),

Le Conseil Municipal attribue le marché de travaux pour le changement des menuiseries à la mairie à l'entreprise BRI Mathieu pour la somme totale de 7 857 € HT (8 304,03 € TTC).

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDED POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE

La commune de Saint Michel sur Savasse projette des travaux d'économie d'énergie (changement des menuiseries extérieures) dans l'appartement au-dessus de la mairie.

Après un examen technique apporté par Territoire d'énergie Drôme – SDED pour établir la nature et le niveau de performance des opérations éligibles à sa subvention, le montant prévisionnel des travaux d'économies d'énergie s'élève à 7 652 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % pour le changement des menuiseries extérieures dans l'appartement au-dessus de la mairie.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE CHANGEMENT DE MENUISERIES DE LA MAIRIE

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositifs de subvention mis en place par le Département pour l'année 2023 au titre de la solidarité territoriale et l'aide aux communes,

Considérant que le projet de changement des menuiseries extérieures et autres petits travaux (cadre de porte et parquet flottant) à la mairie dont le coût prévisionnel s'élève au total à 7 857 € HT est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet de travaux sur le bâtiment de la mairie (dont le changement des menuiseries extérieures)

Voté à l'unanimité

CREATION D'UN ESPACE ANTI-TABAC A PROXIMITE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE ST MICHEL EN APRTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Vu la proposition de la Ligue contre le cancer,

Considérant que le label « Espace Sans Tabac » vise à limiter l'entrée en tabagie des jeunes et à stimuler la décision d'arrêt auprès des fumeurs. Il a pour objectifs de :

- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies,
- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac,
- Rompre le lien entretenu par l'industrie entre les loisirs et le tabac,
- Promouvoir l'exemplarité d'espaces publics conviviaux et sains,
- Éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants.

Vu le projet de convention de partenariat concernant la labellisation « Espaces Sans Tabac »,

Vu le site identifié, autour de l'école publique de Saint Michel

Le Conseil Municipal :

- Décide de créer un espace labélisé sans tabac sur la commune de St Michel, à proximité de l'école publique

- Conclue une convention de partenariat avec le Comité de la Drôme de la Ligue Contre le Cancer
- Attribue une subvention d'un montant de 250 € pour l'année 2023 pour la Ligue contre le Cancer

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Projets en cours : columbarium, voirie
- Fleurissement
- SCDECI
- Information suite à commission cycle de l'eau de VRA
- Calendrier et réunions
- Tour des commissions et point SIVOS et SIVU
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.